

La LDH et les droits des femmes

Dès sa fondation, la LDH a illustré l'acceptation universaliste des droits de l'Homme qui est sienne, d'abord en intégrant statutairement des femmes au sein du CC, ce qui était tout bonnement exceptionnel à l'époque, même à gauche, et en appuyant la lutte des femmes pour les droits civiques ou contre les projets de réglementation de la prostitution. Bien entendu le rôle des femmes reste minoritaire, les préjugés persistent comme dans toute la gauche, et l'hégémonie masculine reste la règle au moins jusqu'à la seconde guerre mondiale ; mais des liens forts avec les associations féministes, dont les dirigeants de la LDH comme Ferdinand Buisson et bien sûr des ligueuses comme Adrienne Avril de Sainte-croix, Maria Vérone ou Cécile Brunshvicg sont aussi membres, font revenir constamment la question de l'égalité dans les débats de la Ligue.

Dès 1901, la LDH condamne toute réglementation de la prostitution comme « contraire à l'égalité de tous, femmes et hommes, devant la loi » ; en 1904, elle demande la suppression de la police des mœurs, demande renouvelée aux congrès de 1907 et 1908 ; en 1910, elle obtient du Conseil municipal d'Honfleur qu'il s'oppose à l'ouverture d'une maison de tolérance ; elle s'élève contre les arrestations arbitraires des femmes et aide les victimes à obtenir réparation.

En 1909, Ferdinand Buisson, troisième président de la Ligue, poursuivant l'action de Francis de Pressensé, initie un projet de loi déposé à la chambre des députés en faveur de l'élection et l'éligibilité des femmes aux élections municipales. Le congrès de Rennes demande l'égalité des travailleurs des deux sexes, la suppression de l'incapacité civile de la femme mariée, l'interdiction du travail des femmes pendant six semaines avant et quatre semaines après l'accouchement et une indemnité pendant l'allaitement. La LDH réclame aussi que soit autorisée la recherche en paternité.

En 1927, une commission féministe est créée à la LDH. Elle continue le combat pour le droit de vote et en 1930, proclame que « le congrès, considérant que la Déclaration des Droits de l'Homme a entendu le mot « Homme » dans le sens de « tous les êtres humains », à quelque sexe qu'ils appartiennent, demande que les droits sans exception, juridiques, politiques et sociaux, s'étendent aux deux sexes ». En 1933, la LDH obtient qu'une amnistie soit votée en faveur des personnes poursuivies pour propagande anticonceptionnelle. En 1936, le ligueur Léon Blum, président du Front populaire, nomme pour la première fois dans l'Histoire trois femmes ministres dont, symboliquement, une femme de science et une institutrice de campagne. Après la guerre, l'octroi tardif du droit de vote aux femmes et l'inscription du principe d'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution de 1946, la LDH se bat constamment pour que ces lois soient mises en œuvre dans la réalité quotidienne.

Avec l'émergence du Mouvement des femmes et du combat pour les droits spécifiques, la LDH, dès 1972, proteste contre la condamnation par l'Ordre des médecins de la déposition du professeur Milliez en faveur de l'avortement au Tribunal de Bobigny. Puis elle joint sa voix aux demandes de modification législatives sur l'avortement, aux revendications pour l'égalité professionnelle, aux protestations contre toutes les formes de violences faites aux femmes, des mutilations sexuelles aux violences conjugales.

En 1979, le Comité international du droit des femmes annonce dans une conférence de presse tenue au siège de la LDH, avec Simone de Beauvoir, l'envoi d'une mission d'information en Iran. En 1987, la LDH s'élève vigoureusement contre les lois criminelles qui frappent les femmes dans ce pays.

En 1990, le 70^{ème} congrès de la LDH à Arras, centré sur « Les femmes et les droits », proclame que « nous sommes aujourd'hui dans un troisième temps » de la marche vers l'égalité : après le temps de l'accès aux « droits des hommes », celui de la conquête des « droits spécifiques » par la maîtrise de la fécondité et les immenses transformations sociétales qui en ont découlé, est venu le temps de la « mixité des droits ». La mixité, « ce n'est pas seulement le mélange hommes/femmes, c'est un mot qui permet de penser simultanément la différence sexuelle et l'égalité, qui inscrit le réel et le droit dans un même mouvement...La mixité est à

mettre en œuvre partout ». C'est la mixité des droits et des fonctions qui fera l'égalité pour la LDH, mieux que le recours à la parité : la LDH a certes rejoint la revendication paritaire, mais avec des réserves sur le bien-fondé de l'outil et son efficacité à long terme.

C'est bien encore la mixité des droits que la LDH revendique en 1993, en appelant à la manifestation devant l'Assemblée nationale (qui comprenait alors 6% de femmes), ou en 1995 en s'associant activement à la grande manifestation du 25 novembre, puis aux diverses étapes et préparations nationales ou régionales de la Marche Mondiale de l'an 2000 contre la pauvreté et les violences, avec ou dans le Collectif National pour les Droits des femmes. C'est alors une femme, la grand historienne Madeleine Rebérioux, qui pour la première fois préside la LDH.

Quant aux droits des femmes dans le monde entier, la LDH relaie les grandes campagnes pour sauver des femmes victimes de l'application de lois violemment répressives dans certains pays, de Sarah Balabagan en 1996 à Amina Lawal en 2003, condamnées à mort ou à lapidation. Elle est aussi partie prenante de la prise en compte des droits des femmes dans la mondialisation en co-organisant deux séminaires sur « Les droits des femmes dans l'Europe élargie » et « Les femmes et l'immigration » au FSE de St Denis en octobre 2003.

En 2003 encore, elle accompagne la venue en France de Shirin Ebadi, prix Nobel de la Paix, combattante courageuse de la cause des femmes en Iran, reçue au siège de la Ligue pour dire son combat et celui de toutes les femmes musulmanes victimes des lois patriarcales oppressives de leur pays, dire aussi son égale opposition à l'obligation de porter le voile islamique là-bas, comme à son interdiction ici. Ce qui sera jusqu'à aujourd'hui la position constante de la LDH, à la fois défavorable au port du voile et opposée à la loi d'interdiction de 2004, et convaincue d'une laïcité qui n'opère pas de discrimination entre les religions.

Toujours soucieuse d'articuler les droits des femmes aux droits de l'Homme, la LDH consacre son université d'automne de 2005 aux « Droits des femmes, un combat pour l'universel ». C'est dans la même perspective qu'en liaison avec le réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), elle s'attache à la diffusion de la CEDAW, véritable charte onusienne des droits des femmes, méconnue en France.

Dans son combat contre toutes les formes de discriminations et contre les méfaits du démantèlement du droit du travail et de la remise en cause du droit au travail, la LDH n'oublie pas que les femmes sont les premières exposées au chômage, à la précarité, au temps partiel et aux restrictions en matière de retraite. Elle dénonce les politiques d'économies budgétaires qui choisissent, pour répondre à la crise financière, de démanteler les services publics de la santé et de l'éducation et de mettre à mal les budgets des associations comme le Planning familial ou les associations de lutte contre les violences faites aux femmes.

La LDH intègre dans l'activité de ses sections la sensibilisation des jeunes à l'égalité entre les sexes par l'éducation à la citoyenneté, entre autres en faisant connaître les textes fondamentaux qui la proclament, le maître mot étant « l'indivisibilité des droits ». Car « la liberté ne se divise pas, l'égalité non plus : comment affirmer l'égalité entre les êtres humains sans lutter contre les discriminations dont les femmes sont victimes ? [...] Il n'y a pas hiérarchie mais solidarité entre les droits [...] Notre raison est de les rendre tous effectifs »

(*Manifeste du Congrès du Centenaire, 1998*).

C'est pourquoi elle entame une réflexion, en 2011, sur la question du genre, prolongement de son analyse de la mixité des droits en 1990, et manière plus efficace d'envisager l'inégalité comme un système à combattre, plutôt que de traiter des femmes dans une rubrique séparée.